

UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L'AISNE

4 bis Avenue Gustave Eiffel – 02400 Château-Thierry

Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80 - Fax : 03.23.71.56.31

—oOo—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-sept le 1^{er} Février à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Marcel CHATELAIN, Président.

Membres en exercice : 33 titulaires - 12 suppléants	Résultats du vote :
Délégués présents : 30 délégués (24 titulaires - 6 suppléants)	Voix Pour : 30
Dont membres votants à voix délibérative : 30 délégués	Voix contre : 0
Date de convocation du Comité Syndical : 16 Janvier 2017	Abstention : 0

Membres présents :

Titulaires : Mme Bonneau, Mr Fosset, Mr Stanislawski, Mme Fargette, Mr Morellon, Mr Dazard, Mr Gebka, Mr Pillière, Mr Godeau, Mr Chatelain, Mr Conversat, Mr Dussaussoy, Mme Boudoux, Mr Mathis, Mr Jacquin, Mr Petel, Mr Bandry, Mr Girardin, Mme Triconnet, Mr Trabuc, Mr Coppeaux, Mr Bereaux, Mr Lantoine, Mr Bouvry.

Suppléants : Mr Marquigny, Mr Delahaye, Mr Frex, Mr Martinet, Mr Paudière, Mme Van Landeghem.

Membres absents excusés : Mme Tétard, Mr Magnier, Mr P. Simon, Mr Lauweryns, Mr Krabal, Mme Simon, Mr Saroul, Mr Marinel.

Membres absents (titulaires et suppléants): Mr Cottez, Mr Jacquet, Mme Philippon, Mr Agron, Mr Lequeux, Mr Picavet, Mr Freudenreich.

Assistaient également à la séance : Mr Bourgeois de la Société Véolia Eau.
Le Personnel de l'Usesa : Mr Marginier, Mme Coorevits.

Est nommé secrétaire de séance : Mr Mathis.

Objet : Pose de canalisation à Le Charmel rue des Marsaulx : attribution du marché COLAS N°20170204

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 30 Mars 2016, les membres du Comité Syndical ont décidé de réaliser les travaux de pose de canalisation et reprise de branchements à Le Charmel Rue des Marsaulx.

Le Président présente les résultats de la consultation d'entreprise lancée par voie de procédure adaptée en application des articles 27 du Décret N°2016-360 du 25 Mars 2016 et 42 de l'ordonnance 20156899 du 23 Juillet 2015,

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- Entendu le rapport d'analyse des offres et l'avis émis par la commission en réunion du 30 Janvier 2017,

- DECIDENT de retenir l'offre remise par l'entreprise COLAS Nord Est (Gauchy), d'un montant de **52 343.71 € hors taxes**,

- AUTORISENT le Président à signer avec l'entreprise COLAS Nord Est le marché de travaux ainsi que toutes les pièces afférentes à son règlement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20170201-20170204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2017

Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Marcel CHATELAIN

